AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0674
FR0000121881-FS0283

14 juin 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

HAVAS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 juin 2013, la société UBS AG (Bahnhofstrasse 45, 8001 Zurich / Aeschenvorstadt 48, 4002 Bâle, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 juin 2013, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société HAVAS et détenir 24 867 759 actions HAVAS[1] représentant autant de droits de vote, soit 6,37% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions HAVAS hors marché.

[1] Dont 61 860 actions HAVAS assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce (assimilation des instruments dérivés à dénouement monétaire). UBS AG détenait, au 10 juin 2013, 61 860 « *contract for difference* » (« CFD ») à règlement en espèce portant sur autant d'actions HAVAS, dénouables à échéance (soit 1 dénouable au 4 février 2015 et 61 859 dénouables au 19 juillet 2017).

[2] Sur la base d'un capital composé de 390 501 434 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.